

Motion n° 178-2022 relative à la planification écologique annoncée par le Gouvernement



La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, s'est réunie en Session le 30 septembre 2022, au 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU. En l'absence de quorum, elle s'est réunie à nouveau le 4 octobre 2022 à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant :

- Le grand nombre de textes réglementaires en projet sur les enjeux environnementaux aux niveaux français et européen, notamment :
 - ✓ Le règlement européen « restauration de la nature »,
 - ✓ Le règlement européen « utilisation des pesticides »,
 - ✓ La révision de la directive sur les émissions industrielles (IED),
 - ✓ La transposition de la Directive européenne « eau potable » avec notamment une nouvelle cartographie des captages sensibles à venir,
 - ✓ Le projet de 7ème Plan d'actions national pour la Directive européenne sur les nitrates,
 - ✓ Les Chartes riverains concernant les zones de non-traitements,
 - ✓ L'évolution de l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones Natura 2000,
 - ✓ Plan national de réduction des émissions de polluants pour la qualité de l'air,
 - ✓ Le cadre réglementaire lié au bien-être animal.
- La situation économique fragile de certaines exploitations agricoles au sortir d'une année de sécheresse record,
- La nécessité pour les exploitations agricoles et les filières économiques d'engager, avec la visibilité nécessaire, des transitions pour répondre aux défis de demain, et en premier lieu, le changement climatique et la souveraineté alimentaire,
- Le déclin de l'élevage accéléré depuis plus d'une dizaine d'années,
- L'absence de lutte efficace contre les ravageurs et la prédation.

Rappelle

- L'expertise dont dispose le réseau des Chambres d'agriculture et les références cumulées sur ces sujets ;
- Les efforts et les évolutions accomplis par l'agriculture française depuis 20 ans ;
- L'attachement des agriculteurs aux enjeux environnementaux, et le besoin de progresser sur ces sujets ;
- Le rôle des agriculteurs dans l'aménagement des territoires et la préservation de la biodiversité ;

Motion n° 178-2022 relative à la planification écologique annoncée par le Gouvernement



- L'accumulation et la complexité des réglementations successives que les **agriculteurs n'arrivent plus à intégrer, la charge de travail associée ainsi que la** charge mentale conséquente ;
- La nécessité pour les exploitations agricoles, d'avoir une visibilité sur le moyen terme des évolutions réglementaires, qui vont s'imposer à eux, pour engager plus sereinement ces transitions ;
- Le harcèlement quotidien que subissent les agriculteurs.

Souhaite que la capacité économique des exploitations à intégrer ces investissements et coûts supplémentaires soit mesurée et compensée, faute de quoi ces mesures accélèreront le déclin de l'agriculture française et en particulier de l'élevage, par conséquent, notre souveraineté ;

Demande que ces sujets ne soient pas traités indépendamment les uns des autres mais en intégrant la capacité des agriculteurs à les financer, les mettre en œuvre et les gérer, à travers la planification annoncée par le Gouvernement ;

Demande la mise en place rapide de cette planification intégrant les enjeux économiques et de simplification, en veillant aux moyens financiers adéquats pour accompagner les transitions ;

Demande que les Chambres d'agriculture soient pleinement associées à la construction de cette planification ;

Demande la mise en place d'une réflexion nationale sur les bienfaits et les clés de maintien de l'élevage en France.

Le Président
Philippe NOYAU